

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DFPE 69 Subventions (4.389.095 euros) et avenants à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions et la signature d'avenants avec l'association ABC Puériculture pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement en date du 27 juin 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 28 juin 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 22 juin 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 20 juin 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 26 juin 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 19 juin 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 19 juin 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 22 juin 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 26 juin 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 20 juin 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 20 juin 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 20 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association ABC Puériculture ayant son siège social 9 rue La Fontaine à Paris (16e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 185.822 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil Le temps des ours située 8 rue Montmorency 3e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2017_03115).

Article 3 : Une subvention de 170.116 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil Les Coquin'ours située 7 bis rue de la Bienfaisance 8e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2017_03106).

Article 4 : Une subvention de 250.631 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil Quai des ours située 159 bis quai de Valmy 10e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2017_03113).

Article 5 : Une subvention de 187.482 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil Au fil des ours située 13 impasse Cesselin 11e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2017_03102).

Article 6 : Une subvention de 198.826 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil Lagon des ours située 13 rue des Bluets 11e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2017_03110).

Article 7 : Une subvention de 278.788 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil Au bonheur des ours située 180 Daumesnil 12e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2017_03101).

Article 8 : Une subvention de 200.891 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil Fabrique des ours située 107 rue Régnault 13e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2017_03107).

Article 9 : Une subvention de 178.699 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil Nuage d'ours située 2 rue Edmond Flamand 13e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2017_03111).

Article 10 : Une subvention de 585.220 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil 14e ours située 21 bis / 23 rue Jonquoy 14e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2017_03099).

Article 11 : Une subvention de 527.673 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa crèche collective Chérioux située 13 bis rue d'Alleray 15e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2017_03104).

Article 12 : Une subvention de 195.340 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa crèche collective Violet située 7 place Violet 15e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2017_03116).

Article 13 : Une subvention de 230.821 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil Les Calin'ours située 1 rue Charles Tellier 16e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2017_03103).

Article 14 : Une subvention de 167.539 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa crèche collective Les Oursons située 9 rue Lafontaine 16e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2017_03112).

Article 15 : Une subvention de 74.960 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa crèche à domicile située 9 rue Lafontaine 16e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2017_03119).

Article 16 : Une subvention de 104.226 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa halte- garderie Teddy club située 73 boulevard Flandrin 16e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2017_03114).

Article 17 : Une subvention de 208.489 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil Cité des ours située 14 cité Falaise 18e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2017_03105).

Article 18 : Une subvention de 219.047 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil Le Grand ours située 5 impasse du Gué 18e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2017_03108).

Article 19 : Une subvention de 188.614 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa crèche collective Histoire d'ours située 16 rue Riquet 19e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2017_03109).

Article 20 : Une subvention de 235.911 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil L'Atelier des ours située 23 rue Ramponeau 20e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2017_03100).

Article 21 : Les dépenses correspondant à ces subventions, seront imputées au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2017, et suivantes sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO